



PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 20 juillet 2015

Edité le 20 juillet 2015

PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

Direction interministérielle d'appui
Bureau de la coordination interministérielle



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET
DE SÉCURITÉ SUD-EST

Préfecture
Direction Interministérielle d'Appui
Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 15 JUIL. 2015

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°PREF_DIA_BCI_2015_07_15_01

relatif à la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite*

Vu le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

Vu le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modification de certaines dispositions du code de la défense relatifs aux préfets délégués pour la défense et la sécurité ;

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Michel FUZEAU, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Considérant l'absence simultanée de M. Michel DELPUECH, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et de M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité le 16 et 17 juillet 2015 jusqu'à 10 h ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est est assurée par M. Michel FUZEAU, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, du 16 au 17 juillet 2015 jusqu'à 10h .

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des 12 départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
préfet du département du Rhône,



Michel DELPUECH